



DÉLIBÉRATION N° 2020-017

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 23 janvier 2020 portant approbation du programme d'investissements de transport de gaz pour l'année 2020 de Teréga

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE et Ivan FAUCHEUX, commissaires.

1. CONTEXTE

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6-II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire.

Le programme d'investissements Teréga pour l'année 2019 a été approuvé par la CRE, par les délibérations du 20 décembre 2018¹ et du 11 juillet 2019². La CRE a par ailleurs demandé à Teréga de présenter, pour juin 2020, un bilan d'exécution de son programme d'investissements.

Teréga a transmis à la CRE son programme d'investissements pour l'année 2020 le 7 novembre 2019.

Teréga a été auditionné par la CRE le 16 janvier 2020.

La présente délibération a pour objet l'approbation du programme d'investissements de transport de gaz de Teréga pour l'année 2020.

¹ Délibération de la CRE du 20 décembre 2018 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2019 de Teréga

² Délibération de la CRE du 11 juillet 2019 portant décision sur bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2019 de Teréga

2. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DE TERÉGA POUR L'ANNÉE 2020

Pour l'année 2020, Teréga présente un programme d'investissements qui s'élève à 104 M€. Ce budget est en baisse de 1 % par rapport au budget révisé pour l'année 2019, qui s'élevait à 105 M€, du fait de l'achèvement des projets liés à la fusion des zones et au renforcement du réseau régional. Cette baisse est compensée par le démarrage des principaux travaux de projets de sécurité et maintien.

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2020 est la suivante :

M€	Demande 2020	Révisé 2019
Développement du réseau principal	5	20
Renforcement du réseau régional	0	9
Sécurité et maintien	69	48
Raccordements	2	1
Investissements généraux	24	24
Recherche et développement	3	3
TOTAL	104	105

Les comparaisons de la présente délibération sont effectuées entre les dépenses demandées par Teréga pour l'année 2020 et le dernier budget pour 2019 approuvé par la CRE, soit le révisé 2019.

2.1 Investissements de développement du réseau principal

Les dépenses relatives aux projets de développement du réseau principal s'élèvent à 5 M€, contre 20 M€ en 2019. Ces dépenses portent sur l'achèvement des travaux du projet de renforcement Gascogne-Midi, qui a permis le lancement de la place de marché unique au 1^{er} novembre 2018 et au projet AGU visant à installer un quatrième compresseur à la station AGU pour 5 M€ pour 2020.

2.2 Investissements liés au renforcement du réseau régional

Les dépenses liées au renforcement du réseau régional sont estimées à 0,3 M€ pour 2020, soit un budget en baisse de 305 % par rapport au budget 2019, du fait de l'achèvement du projet Rion des Landes.

2.3 Investissements liés aux projets de sécurité et maintien

Avec la fin des grands projets de développement des réseaux de transport, les dépenses de sécurité et maintien représentent désormais le premier poste de dépenses d'investissements de l'opérateur. En 2020, les dépenses de sécurité représentent 69 M€, soit un budget en hausse de 46 % par rapport à 2019. Ces montants sont principalement liés au renouvellement d'installations sur le réseau, notamment sur les canalisations et les postes.

Pour 2020, les principales dépenses concernent :

- la poursuite des travaux de renouvellement de l'antenne de Capens-Pamiers pour 11 M€ ;
- la poursuite des travaux de standardisation de postes de sectionnements sur Galgan-Aurillac pour 7 M€ ;
- la poursuite des travaux de mise en conformité de la canalisation Lacq-Lussagnet pour 6 M€ ;
- la poursuite des travaux de déviation du tronçon du Lacal pour 7 M€ ;
- la poursuite des programmes de sectionnement (10 M€ en 2020), postes de livraisons (9 M€ en 2020), compression (2 M€ en 2020) et installations annexes (2 M€ en 2020).

Par ailleurs, 1 M€ sont prévus en 2020 pour le démarrage des travaux sur les postes de sectionnements de Montech, dont Teréga demande l'approbation (cf. paragraphe 3.3 de la présente délibération)

2.4 Investissements liés à la Recherche et Développement (R&D)

Les dépenses liées à la R&D sont estimées à 3 M€ pour 2020, en baisse de 16 % par rapport au budget 2019, due notamment à la fin du projet Mobile Comp, mis en service en 2019. La ventilation par thématique de recherche pour l'année 2020 est la suivante :

k€	Demande 2020	Révisé 2019
Intégration des réseaux et Smart Grids	354	556
Nouveaux gaz	1 353	712
Contrôle des GES et efficacité énergétique	925	1 989
Performance et sécurité opérationnelles	412	384
TOTAL	3 043	3 641

Cette baisse est en partie compensée par la création de deux nouveaux projets de recherche CO₂Meth et Méthamag, dont Teréga demande l'approbation, pour respectivement 182 k€ et 116 k€ en 2020. Ces projets, référencés dans la rubrique « Nouveaux gaz », sont liés aux technologies de méthanation et visent à évaluer les problématiques d'injection sur le réseau de transport (cf. paragraphe 3.4 de la présente délibération).

2.5 Autres dépenses d'investissements

Les investissements généraux sont estimés à 24 M€ pour 2020, en hausse de 2 % par rapport à 2019. Il s'agit de dépenses consacrées aux systèmes d'information, à l'immobilier et aux dépenses de matériels. Les principales dépenses concernent la poursuite du projet informatique STAR (modernisation du SI commercial) pour 1,4 M€ en 2020 et le lancement d'un programme immobilier, dont Teréga demande l'approbation, visant d'une part à sécuriser les accès et à aménager les parkings et espaces de travail du siège Volta à Pau pour 2 M€ en 2020, et d'autre part, à construire de nouveaux bâtiments (bureaux, espaces collaboratifs, parkings, zones de stockage) sur les sites d'Agen, de Pau Artix, Bordeaux, Barbaira et Rodez pour 4,7 M€ en 2020.

3. ANALYSE DE LA CRE

3.1 Projets de développement du réseau principal

Le projet de renforcement Gascogne-Midi est entré en service en 2018 dans les délais prévus. Le coût à terminaison du projet est estimé à ce jour à 164 M€, en hausse de 8 % par rapport au budget cible fixé par la CRE à 153 M€ dans la délibération du 20 décembre 2018³. Ce coût à terminaison est cependant en baisse par rapport à celui présenté en juillet 2019.

En ce qui concerne le projet AGU, le compresseur supplémentaire a été mis en service fin 2019 et le module de récupération des gaz sera mis en service à l'été 2020. Le coût à terminaison du projet est estimé à ce jour à 23 M€, inférieur de 10 % au budget cible de 25,5 M€ fixé par la CRE dans la délibération du 15 décembre 2016.

Globalement, les budgets présentés à date par Teréga sur ces projets montrent un écart limité avec les budgets initiaux.

3.2 Autres projets d'investissements

Le projet de sécurité et maintien de Capens-Pamiers, qui consiste en la reconstruction d'une canalisation, sera mis en service en septembre 2021, conformément au calendrier initial. Le coût à terminaison est estimé à 32 M€, supérieur de 9 % au budget cible fixé par la CRE de 30 M€ dans sa délibération du 15 février 2018⁴ mais similaire à celui présenté depuis plusieurs exercices.

Par ailleurs, divers projets de sécurité et maintien, dont les budgets sont compris entre 5 et 20 M€ ont été approuvés par la CRE (Mont-Ogenne, Lacq-Lussagnet, Roques-Goyrans ou la rationalisation de la zone de Lacq) et les travaux sont en cours. La CRE constate que les coûts à terminaison de ces projets sont en ligne avec les budgets initiaux et identiques à ceux présentés en juillet 2019.

³ Délibération de la CRE du 20 décembre 2018 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2019 de Teréga

⁴ Délibération de la CRE du 15 février 2018 portant décision relative à la définition du budget cible du projet de reconstruction de la canalisation Capens-Pamiers de Teréga

3.3 Projet de sécurité et maintien à Montech

La canalisation de transport de gaz naturel entre Bourret et Montauban a été construite en 1948. Elle présente des problématiques telles que de l'acier non homogène et une pose à faible profondeur en domaine public, ce qui peut entraîner des risques d'agression lors de travaux tiers et des risques d'accident pour le personnel d'exploitation. L'ouvrage est totalement amorti.

Le budget du projet est évalué à 8 M€ pour une mise en service en décembre 2022. Au vu de l'analyse de risque réalisée sur l'ensemble de ses ouvrages, Teréga considère ce projet comme prioritaire.

La CRE constate que le projet répond à des besoins de sécurité majeurs. En conséquence elle approuve le projet Montech.

3.4 Projets de R&D

Dans sa délibération du 11 juillet 2019 relative au budget révisé 2019 de Teréga, la CRE avait validé la phase 1 du projet Impulse 2025. Ce projet vise à identifier les configurations optimales d'un système multiénergies sur les installations de Teréga, afin de mieux gérer l'impact environnemental de l'entreprise. La phase 1 consiste à développer un outil d'optimisation et de modélisation pour identifier les configurations optimales d'un système multiénergies sur la période 2019-2021. Un partage des coûts avec des partenaires a été décidé.

Teréga souhaite étudier la faisabilité de la technologie de méthanation biologique à partir de CO₂ issu de méthanisation et d'hydrogène vert. Le projet CO₂Meth, brique de la phase 2 d'Impulse, vise à évaluer les problématiques d'injection sur le réseau de transport (contrôle de la qualité du gaz, intégrité des réseaux, gestion des nouveaux flux) et d'étudier la performance technico-économique de la technologie au sein d'un système multiénergies.

Le budget de la phase d'études est estimé à 422 k€ en 2020, sur lequel Teréga supporte 182 k€, les 240 k€ restants étant pris en charge par des partenaires.

Par ailleurs, Teréga souhaite étudier la méthanation catalytique en participant à la conception d'un réacteur de méthanation catalytique avec une nouvelle technologie. Un pilote de laboratoire a été financé par un partenaire pour un montant de 350 k€. Teréga souhaite que ce projet soit implanté sur sa plateforme Solidia, conçue pour expérimenter des briques de démonstrateurs en lien avec le couplage des énergies. Comme pour CO₂Meth, le projet Méthamag vise à évaluer les problématiques d'injection sur le réseau de transport.

Le budget du projet est estimé à 584 k€, sur lequel Teréga supporte 234 k€, les 350 k€ restants étant déjà pris en charge par le partenaire.

La CRE considère que ces projets présentent un intérêt pour l'activité de transporteur en matière de R&D et dans sa capacité à intégrer les gaz renouvelables. Par ailleurs, ils sont réalisés à l'aide de partenaires, les coûts associés aux projets ne sont donc pas exclusivement supportés par le tarif de transport.

En conséquence, la CRE approuve les 182 k€ associés aux études du projet CO₂Meth. Si la poursuite du projet s'avère pertinente, Teréga demandera l'approbation des investissements de réalisation. La CRE approuve également les 234 k€ associés au projet Méthamag.

Cependant, la CRE constate le foisonnement de projets similaires au sein de chaque opérateur. La CRE considère que les différents opérateurs (transport, distribution, stockage) doivent rechercher des synergies sur ce type de projets, afin de maximiser les bénéfices attendus pour l'activité d'un opérateur d'infrastructures régulées.

3.5 Programme immobilier

Le siège de Teréga, situé à Pau, nommé « Volta », a été finalisé en 2015, pour un budget d'environ 20 M€. Le projet consistait à l'époque en la réunification de 350 employés au siège, la construction d'un parking de 370 places, permettant d'accueillir les salariés et clients.

Teréga indique aujourd'hui un déficit de 70 places de parking. Teréga souhaite de plus isoler une partie du parking actuel pour créer un parking visiteur avec poste de garde dédié, les parkings étant communs aujourd'hui. La construction du poste de garde supprimerait 50 places de parking. Le déficit serait porté ainsi à 120 places. Teréga souhaite en outre acquérir un terrain à l'arrière de Volta pour construire un parking de 200 places avec panneaux photovoltaïques. La phase « parking » serait finalisée en 2021.

D'après Teréga, depuis 2017, le bâtiment Volta ne suffit plus à héberger ses effectifs. La location d'un plateau de 200 m² a été contractualisée en 2018, pour un loyer annuel de 42 k€. En 2019, un autre plateau a dû être loué pour 30 personnes de la DSI, pour une durée de 3 ans et 97 k€. Teréga souhaite ainsi construire un bâtiment de 1200 m², terminé en 2022 sur un terrain non occupé jusqu'à présent.

Le projet comporte plusieurs phases, pour un coût évalué à 12,3 M€, avec une répartition 70/30 entre le transport et le stockage (8,3 M€ pour le transport dont 2,1 M€ en 2020).

La CRE s'interroge sur le fait qu'un siège construit aussi récemment ne soit pas en capacité d'accueillir les effectifs de l'entreprise. Par ailleurs, le bâtiment demandé semble surdimensionné au vu des besoins et des effectifs. Concernant le projet de parking, il nécessite l'acquisition d'un terrain alors qu'un terrain est disponible mais réservé à la solution bâtiment.

Pour 2020, la CRE approuve uniquement :

- les 100 k€ de dépenses d'études associées à la sécurisation de l'accès au siège Volta afin que Teréga puisse étudier des solutions alternatives s'agissant de l'optimisation de son siège ;
- les 320 k€ de dépenses d'optimisation de la capacité d'hébergement du siège dès lors que ces dépenses contribuent à une solution plus efficace en matière d'utilisation du siège.

Par ailleurs, Teréga indique rencontrer des problématiques immobilières sur ses territoires d'Agen, Pau et Bordeaux. Les bâtiments existants sur ces trois sites ne répondent plus à la demande en matière de surfaces de bureaux, de volumes de stockage et d'atelier ainsi que d'espaces de parking et zones de chargement/déchargement.

Le programme immobilier consiste en :

- la construction d'un nouveau bâtiment pour le territoire d'Agen pour fin 2020 et un budget de 2,7 M€, dont 1,9 M€ en 2020. Teréga a déjà engagé 0,5 M€ en 2019 pour l'acquisition d'un terrain et a lancé l'appel d'offres relatif aux travaux, l'attribution du marché est prévue pour février 2020 et la réalisation des travaux de mars à décembre 2020 ;
- l'étude comparative entre un nouveau bâtiment et l'agrandissement du bâtiment existant pour le territoire de Pau à Artix pour fin 2021 et un budget de 2,8 M€ ;
- la construction d'un nouveau bâtiment pour le territoire de Bordeaux à Cadaujac ou proximité pour fin 2022 et un budget de 3,7 M€ ;
- des aménagements spécifiques (Barbaira, Rodez, Cugnaux) programmés entre 2019 et 2020 pour un budget de 4 M€.

Les dépenses associées pour 2020 représentent 4,7 M€ pour 2020.

Teréga n'a évoqué l'existence d'un projet immobilier pour Agen que dans ses échanges relatifs à l'établissement de sa trajectoire tarifaire ATRT7 et présentait alors un coût total de 1,4 M€ pour le projet Agen.

La CRE regrette de ne pas avoir été informée des 0,5 M€ de dépenses engagées par Teréga ni de l'engagement de l'appel d'offres en cours, ne lui permettant pas de les approuver préalablement à leur engagement.

En conséquence, la CRE approuve le projet immobilier d'Agen à hauteur du montant annoncé par Teréga lors de son audit, soit 1,4 M€. Le montant d'investissement total pris en charge par le tarif ne pourra pas dépasser ce plafond. Teréga ayant déjà engagé 0,5 M€ en 2019, la CRE approuve les 0,9 M€ restants pour l'année 2020.

Concernant le reste des dépenses du programme immobilier demandé par Teréga, la CRE considère ne pas disposer de suffisamment d'éléments pour se prononcer concernant ces investissements.

En conséquence, elle approuve 1,3 M€ du programme immobilier mais n'approuve pas les 5,5 M€ restants du programme (1,7 M€ pour Volta et 3,8 M€ pour les projets de territoire) pour 2020 et demande à Teréga de transmettre des dossiers complets comportant des solutions alternatives permettant de s'assurer qu'il n'existe pas de solutions économiquement plus efficaces lors du prochain exercice d'approbation, ainsi que du caractère raisonnable des infrastructures immobilières envisagées en regard des standards du secteur en matière d'activités tertiaires et de sécurisation des sites sensibles.

DÉCISION DE LA CRE

En application des dispositions des articles L.134-3 et L.431-6-II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie pour approbation.

Pour l'année 2020, la CRE approuve le programme d'investissements de Teréga, dont le budget demandé s'élève à 104 M€, à l'exclusion des 5,5 M€ de dépenses associées au programme immobilier (hors dépenses d'études de sécurité et dépenses d'optimisation de la capacité d'hébergement du siège et les dépenses associées à la construction du bâtiment d'Agen). Le programme d'investissements autorisé pour 2020 s'élève ainsi à 98 M€.

Le budget approuvé se répartit de la façon suivante :

M€	Demande 2020	Autorisation 2020
Développement du réseau principal	5	5
Renforcement du réseau régional	0	0
Sécurité et maintien	69	69
Raccordements	2	2
Investissements généraux	24	19
Recherche et développement	3	3
TOTAL	104	98

En particulier, la CRE approuve :

- le projet de sécurité et maintien à Montech ;
- 182 k€ associés aux études du projet de R&D CO₂Meth ;
- le projet de R&D Méthamag ;
- 100 k€ de dépenses d'études de sécurité pour 2020, afin que Teréga puisse étudier des solutions alternatives s'agissant de l'optimisation de son siège ;
- 320 k€ de dépenses associées à l'optimisation du siège pour 2020, dès lors que ces dépenses contribuent à une solution plus efficace en matière d'utilisation du siège ;
- le projet immobilier de construction d'un nouveau bâtiment à Agen pour 1,4 M€, soit les 0,9 M€ restants en 2020.

23 janvier 2020

L'approbation de ce programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification de ce programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La CRE demande à Teréga de lui présenter, avant le mois de juillet 2020, un bilan d'exécution intermédiaire de la présente décision, comprenant notamment un point d'avancement des principaux projets engagés.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Teréga. Elle sera par ailleurs transmise à la ministre de la transition écologique et solidaire ainsi qu'au ministre de l'économie et des finances.

Délibéré à Paris, le 23 janvier 2020

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean-François CARENCO

ANNEXE – SUIVI DES PRINCIPAUX PROJETS DE TERÉGA

Projet	Date de la délibération d'approbation	Date de la délibération fixant le budget-cible	Budget initial	Budget cible	Coût à terminaison	Date de mise en service
Renforcement compression d'AGU	15 décembre 2016	15 décembre 2016	25,5 M€	25,5 M€	22,7 M€	2019
Gascogne-Midi	7 mai 2017	30 octobre 2014	152,0 M€	152,0 M€	164 M€	2018
Reconstruction de Capens-Pamiers	13 juillet 2017	15 février 2018	29,7 M€	29,7 M€	32,3 M€	2021
Rion des Landes	15 décembre 2016	Non concerné	17,5 M€	Non concerné	18,4 M€	2019
Mont-Ogenne	20 décembre 2018	Non concerné	16,3 M€	Non concerné	17,3 M€	2022